



Commune de BASSAC

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance n° 01 du lundi 6 février 2023

à 18 h 30

Présents : (11) MM. ROY Nicole, CATALA Hervé, GIRAUD Jacky, DENIS Ludovic, DUDOGNON Stéphane, HALOCHE Sylvie, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy, VERGNAUD Didier

Absent excusé et absents : (03) MM. AUTIN Cyril, FORT Sonia, MASSET Nicole

Monsieur Sébastien ROBIN est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 01 – Présentation du rapport d'activités 2021 de Grand Cognac ;
- 02 – Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement : Exercice 2023 ;
- 03 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au service périscolaire ;
- 04 – Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'un agent technique ;
- 05 – Adhésion à la convention de service : Médiation Préalable Obligatoire ;
- 06 – Questions diverses.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05/12/2022, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

D/2023-01-01 : Présentation du rapport d'activités 2021 de Grand Cognac :

Madame le Maire donne communication du rapport d'activités 2021 de Grand Cognac qui n'appelle aucune observation de la part de l'ensemble des conseillers municipaux.

D/2023-01-02 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement : Exercice 2023 :

Madame le Maire explique que, compte-tenu du vote du budget 2023 en avril prochain, il convient d'anticiper l'ouverture des crédits en section d'investissement pour régler la facture relative à la réfection de la salle de bain d'un logement communal : inscription à l'opération n° 207 (logements locatifs cour Mairie), compte 2313, pour 4 000 €.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

D/2023-01-03 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au sein du service périscolaire :

Madame le Maire propose la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un emploi non permanent pour le poste de surveillante de garderie du soir. Cette même personne sera également en charge de l'entretien de la salle de classe d'un enseignant et du préau. La durée hebdomadaire sera de 8,82 heures, temps de travail annualisé.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

D/2023-01-04 : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'un agent technique_:

Madame le Maire expose que l'agent technique polyvalent, en contrat PEC, recruté depuis le 1^{er} juin 2022, donne entière satisfaction dans toutes les tâches qui lui sont confiées. Aussi, il est proposé le renouvellement de son contrat pour une durée de 6 mois (durée de renouvellement maximale), soit du 1^{er} mars 2023 au 31 août 2023.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

D/2023-01-05 : Adhésion à la convention de service : Médiation Préalable Obligatoire :

Madame le Maire explique que la médiation préalable obligatoire permet à un agent et à son administration de trouver un accord amiable avec l'aide d'un tiers médiateur. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente propose par convention cette mission de médiation.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses :

- ❖ Les travaux du carrefour route de Bourras et route de Cheville vont débiter le 07/02/2023.
- ❖ Monsieur Sébastien Robin présente un projet de travaux d'aménagement du carrefour de la RD 22 et RD 18 route de Vinade, ces travaux peuvent être subventionnés au titre des amendes de police.

- ❖ Monsieur Ludovic DENIS demande des précisions quant à la compétence trottoirs et panneaux de signalisation sur les routes départementales : Monsieur Robin informe qu'en agglomération c'est une compétence communale.
- ❖ Cimetière : un recensement des concessions en état d'abandon est nécessaire car peu de concessions disponibles.
- ❖ PLUi : Madame le Maire informe que Madame Séverine Caillé, élu communautaire en charge du PLUi le présentera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 13/03/2023.
- ❖ Recensement des lampadaires à éteindre : Mme Roy et M. Vergnaud se chargeront de l'effectuer dans le bourg et à Bassigeau, MM. Lavaud et Denis à Cheville.
- ❖ Monsieur Dudognon informe qu'il est très nécessaire d'installer un portique sur le pont de Bassigeau. Des devis seront demandés.
- ❖ Monsieur Vergnaud demande si une boîte à livres sera installée comme prévu.
- ❖ Monsieur Vergnaud propose la pose d'un compteur électrique sur la chambre froide de la salle des fêtes.
- ❖ Madame Haloche demande où en est la réflexion sur le sens unique de la rue Porte Barrière. Monsieur Vergnaud propose à nouveau un sens unique dans la rue Rixendis Lorichès : MM. Robin et Vergnaud se rendront sur place.
- ❖ Monsieur Hervé Catala propose d'installer 2 ou 3 barrières supplémentaires au niveau du 31 rue Rixendis Lorichès en contrebas des ruines de l'Eglise Saint Nicolas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.